

## CP - Restrictions de circulation et de stationnement à l'occasion du 80e anniversaire de la libération

**Dans le cadre du 80e anniversaire de la libération de Colmar, des restrictions de circulation et de stationnement seront mises en place le week-end du 1er et 2 février, afin de garantir la sécurité de tous lors des différents événements commémoratifs.**

Du samedi 1er février 2025 à partir de 13h au dimanche 2 février 2025 à la fin de la manifestation, **le stationnement et l'arrêt de tous les véhicules sera interdit :**

- rue Edighoffen
- rue Camille Schlumberger (entre la rue Bruat et l'avenue Raymond Poincaré)
- boulevard du Champ de Mars
- rue Kléber
- rue des Têtes
- rue de l'Eau
- rue des Clefs
- rue Vauban
- rue Georges Lasch
- rue Bruat (entre la rue des Blés et l'avenue de la République)
- rue Jacques Preiss
- rue Stanislas (entre avenue de la République et la rue Roesselmann)
- avenue de la République
- avenue Raymond Poincaré côté Nord (entre l'avenue de la République et la rue Castelnau)
- boulevard du Général Leclerc
- rue Messimy
- rue des Boulangers (entre la rue Kléber et la rue des Têtes)

Le dimanche 2 février 2025 à partir de 3h et jusqu'à la fin de la manifestation, **la circulation de tous les véhicules sera interdite :**

- rue Vauban
- rue des Clefs
- rue Kléber
- rue des Têtes
- rue des Boulangers (entre la rue Kléber et la rue des Têtes)
- place des Martyrs de la Résistance
- avenue de la République (l'accès à la rue des Potiers par l'avenue de la République sera interdit)
- avenue de la Marne
- rue JB Fleurent
- boulevard du Champ de Mars

- rue Camille Schlumberger (entre la rue Bruat et l'avenue Raymond Poincaré)
- rue Bruat (entre la rue des Blés et rue de la Gare)
- rue Edighoffen
- rue Jacques Preiss (sauf pour les riverains de la rue des Potiers et de la rue Hertrich dans les sens Est vers Ouest)
- rue Stanislas (entre avenue de la République et la rue Roesselmann)
- rue des Bains
- rue de Ribeauvillé
- rue d'Unterlinden
- rue Woelfelin (la circulation en double sens sera autorisée vers la rue Roesselmann)
- rue de Reims
- avenue Raymond Poincaré (la circulation sera interdite sur la voie de circulation de droite entre l'avenue Joffre et l'avenue de la République)
- rue du Rempart (l'accès au garage souterrains sera autorisé)

Le dimanche 2 février 2025 à partir de 3h et jusqu'à la fin de la manifestation, **la circulation de tous les véhicules sera interdite :**

- rue Messimy
- boulevard du Général Leclerc
- rue des Blés (entre la rue Chaufour et le boulevard du Général Leclerc)
- rue Georges Lasch
- rue Gambetta

**Le parking Rapp sera fermé du samedi 1er février à 14h au dimanche 2 février à la fin de la manifestation.** Le stationnement et l'arrêt de tous les véhicules y sera interdit.

Retrouvez toutes les informations relatives au 80e anniversaire de la libération de Colmar, y compris l'arrêté complet relatif aux restrictions de circulation et de stationnement, sur **[colmar.fr/liberation](https://colmar.fr/liberation)**

#### **CONTACT PRESSE**

Manon Lovasz - Attachée de presse  
Ville de Colmar - Colmar Agglomération  
06 79 80 49 18  
[manon.lovasz@colmar.fr](mailto:manon.lovasz@colmar.fr)